

# PROCES-VERBAL

## de la séance du conseil municipal de GORZE

### du 1<sup>er</sup> juillet 2019

Nombre de conseillers : en exercice : 15  
Présents : 8  
Votants : 9

Date d'affichage : 2 juillet 2019  
Date de réception en Préfecture :

Le lundi premier juillet deux mille dix-neuf à vingt heures, sur convocation en date du 25 juin 2019, s'est réuni en mairie le Conseil Municipal de la commune de Gorze.

**Présents** : LEVEE Frédéric, maire,

SASSU Patrick, GUERNIER Christian, BONNIN Valérie, adjoints,  
HENTINGER Mathieu, DELHAY Jean-Paul, SCHALON Marie-Claire, BORHOVEN Jean-Luc.

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice,

**Excusés** : GIACOMAZZI Marion (procuration DELHAY Jean-Paul), HAWNER Denis, OMHOVER Anne, RICH Sophie, LOZANO Sylvie, FLEURY Thierry et MARCHAND Alexandre.

**Absents** : /

**Secrétaire de séance** : SASSU Patrick.

#### **1 – Demande de remboursement de frais de Madame CAPRA**

Le conseil municipal,

VU le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991

VU la demande de Madame CAPRA responsable de la bibliothèque de GORZE, concernant la formation effectuée le 18 avril 2019 à la médiathèque de Bitche,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de rembourser les frais de repas et de transports pour un montant de 142.30 euros.

#### **2 – Subventions municipales aux associations**

Le conseil municipal,

VU le budget primitif de l'exercice 2019,

VU le budget 2019 présenté par les associations,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, d'allouer les subventions ci-après :

- 2 000 € à l'association « Club Touristique Lorrain »,
- 1 250 € à l'association « Couaroil Gorzien »,
- 2 000 € à l'association « pour l'animation de la maison de l'histoire de la Terre de Gorze »
- 1 000 € à l'association « Union Nationale des Combattants ».

Les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget 2019.

#### **3 – Location d'appartement**

Le conseil municipal,

Considérant que la commune dispose d'un logement vacant situé dans l'ancien presbytère,

Vu la demande de location déposée par Christophe DO NASCIMENTO, demeurant à Corny (57680), 27 rue de Metz,

Décide, à l'unanimité, de louer l'appartement de type F 3, à Gorze (57680), 2 bis place de Beauvent, à Christophe DO NASCIMENTO,

Moyennant un loyer mensuel de 380€ à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019

Autorise, à l'unanimité, le maire à signer le bail et toutes affaires y afférentes avec les susnommés.

Prochain conseil le lundi 26 août 2019.

Gorze, le 2 juillet 2019

Le Maire

  
Frédéric LEVEE